

Rapport n°9

Parc naturel régional de Lorraine

Comité Syndical

Réunion du 14 mars 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Vocation 2 - Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.2 – Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines / Objectif opérationnel 2.2.2 – Renforcer l'attractivité du territoire au travers de projets innovants et prospectifs

Objet : PROGRAMME « POUR DE NOUVELLES RURALITES » ENTRE LA REGION GRAND EST ET LES 6 PARCS NATURELS REGIONAUX DU GRAND EST – Convention entre le PNRL et la commune de Thiaucourt-Regniéville pour le projet de résidence d'architecture et de paysage.

« Pour de Nouvelles Ruralités » axé sur l'Architecture et les Paysages du quotidien est un programme d'action regroupant les six Parcs Naturels Régionaux du Grand Est. Grâce au soutien financier et technique de la Région Grand Est et l'engagement de partenaires comme la DRAC et Région Architecture, cette démarche a pour ambition de dynamiser les milieux ruraux en encourageant l'émergence d'opérations pilotes qui accompagnent les enjeux de transition et en renforçant la culture en architecture et paysage des acteurs des territoires, grâce à :

- l'accompagnement des résidences d'architecture et de paysage en collaboration avec les collectivités locales,
- l'organisation de voyages et de rencontres permettant aux élus et partenaires des parcs de découvrir des démarches exemplaires et d'alimenter les échanges,
- l'élaboration d'un corpus théorique et pratique accessible aux élus comme à tous les acteurs des territoires afin de faciliter les réflexions, les échanges entre concepteurs et citoyens.

La résidence d'architecture et de paysage (RAP) est un projet culturel créant les conditions d'une rencontre entre des architectes et/ou paysagistes accompagnés d'un ou plusieurs autres professionnels, des élus, des acteurs locaux, des habitants, notamment, sur un territoire et dans un contexte spécifique. Cette rencontre « multidisciplinaire » permet d'imaginer de façon collective des « avens » possibles autour de la réhabilitation d'un site.

La résidence d'architecture doit être pensée comme une étude de faisabilité coconstruite permettant à la collectivité d'accueil de structurer les bases d'un programme stratégique sur son territoire. Elle a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des acteurs locaux et habitants sur les problématiques contemporaines. Elle doit également susciter le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie ainsi que sur les liens entre l'habitat et l'environnement local, qu'il soit urbain ou naturel.

Sur le territoire du PNRL, lors de l'édition 2021-2023 des RAP, 4 projets avaient été retenus : Pagny-sur-Moselle en 2021 puis Dieulouard et Fénétrange en 2022 et enfin Fresnes-en-Woëvre en 2023.

Avec le succès grandissant remporté à la suite des éditions précédentes des Résidences d'Architecture et de Paysage, les 6 Parcs naturels régionaux du Grand Est poursuivent leur action sur la période 2024-2025.

Dans ce cadre, le PnrL a lancé en toute fin d'année 2023, un appel à candidatures, destiné à sélectionner les communes qui souhaiteraient mener cette démarche innovante et exploratoire.

Pour 2024, la commune de Thiaucourt-Regniéville a été retenue pour accueillir la prochaine résidence qui se tiendra entre mai et fin novembre.

Le projet de résidence s'inscrit dans la continuité des objectifs de deux études stratégiques de revitalisation du centre-bourg élaboré successivement en 2022 et 2023 sur la commune par le CAUE 54 puis l'EPFGE. Le résultat de l'étude a, notamment, pointé au travers de micro-polarités dans le centre bourg, un îlot dit « Marie Wuara » situé à l'arrière de la mairie comme stratégique de par son emplacement en cœur de bourg et son potentiel de « valorisation » :

- ancienne médiathèque flanquée des casernes
- petits immeubles d'habitation
- ancienne menuiserie et son logement
- potager communal et sa serre

L'enjeu est donc d'engager, en lien avec la politique (inter)communale de restructuration des équipements (écoles, poste, maison France service...) et plus globalement du centre bourg de Thiaucourt, une réflexion approfondie sur l'îlot dit « Marie Wuara » afin d'analyser ses qualités, ses potentialités, ses dysfonctionnements, les nouveaux usages potentiels... et proposer un projet stratégique de requalification de celui-ci en cohérence avec les enjeux urbains de la commune et les attentes des élus, des acteurs locaux et des habitants.

L'équipe retenue travaillera, pour partie, en immersion dans la commune d'accueil et étudiera des problématiques préalablement identifiées par la collectivité. Cette démarche menée en co-construction avec la collectivité, le Parc naturel régional de Lorraine, d'autres acteurs locaux, les habitants et les scolaires conduira à des propositions concrètes adaptées aux enjeux locaux (note de synthèse, documents graphiques voire pré cadrage financier...).

La commune de Thiaucourt-Regniéville qui est maître d'ouvrage aura la charge d'accueillir, d'héberger l'équipe en résidence et de mettre à sa disposition un lieu de travail à proximité immédiat, des moyens matériels, humains et support technique (transmission d'information à l'équipe en résidence, appui à l'organisation de rencontres avec les partenaires locaux et habitants, aide à la préparation d'une exposition...).

Le PNRL assurera le pilotage et la coordination générale de la résidence, mobilisant son réseau de partenaires et l'associant à la démarche. Il s'agira en particulier :

- D'accompagner la commune pendant la préfiguration ;
- D'accueillir et d'accompagner les résidents, apportant son expertise et son savoir-faire tout au long du projet, de l'appel à candidature jusqu'à la restitution ;
- De veiller à la mise en œuvre du projet dans les meilleures conditions ;
- De veiller à la cohérence et à la qualité de la démarche et des productions des architectes et autres professionnels accueillis ;
- D'assurer la valorisation du travail produit lors de la résidence auprès des partenaires ;
- D'accompagner la commune et les partenaires afin de faciliter la mise en œuvre des projets imaginés

La prestation des résidents mandatés pour accompagner chaque commune est prise en charge financièrement par la Région Grand Est à hauteur de 13 500 € TTC.

L'équipe de prestataire sera sélectionnée par une commission associant la commune, le PNRL et la Région Grand Est.

Le temps de travail dispensé par l'équipe d'animation du PNRL pour accompagner le porteur de projet est réalisé à titre gratuit dans la limite du cadre fixé par la présente convention.

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

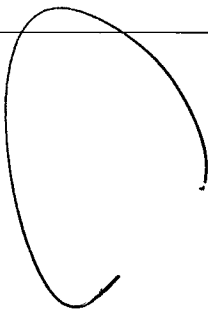
Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 054-255403719-20240314-CS2413-DE

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la convention établie dans le cadre du programme Interparc de la Région Grand Est « Pour de Nouvelles Ruralités » entre le PNRL et, la Commune Thiaucourt-Regniéville pour son projet de résidence d'architecture et de paysage.
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à signer cette convention, à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.



Le Président
Jérôme END